

Mardi 10 avril 2012

# À votre bon cœur pour la campagne de M. Doucet...

Les effectifs des cabinets de Maires sont réglementés par la loi. ([Article 10 du Décret n°87-1004 du 16 décembre 1987](#) relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales)

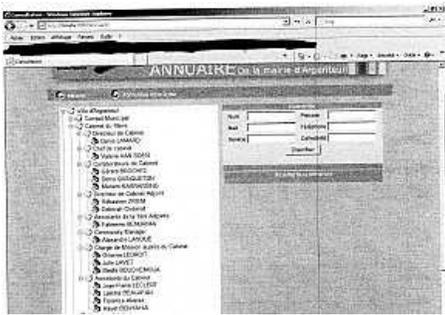
Une ville comme Argenteuil est plafonnée à quatre membres! Comme par hasard, notre Maire est en dehors des clous... Il y a quelques semaines de cela, l'Intranet de la Mairie détaillait les fonctions de seize personnes formant son cabinet (voir ci-dessous). Un Directeur de cabinet, deux Directeurs-adjoints de cabinet, un Chef de Cabinet etc... Des agents de la ville et contribuables s'en étaient alors émus sur Internet, d'autant que la tâche essentielle de toutes ces personnes est d'organiser la campagne électorale législative de leur patron.

Le Préfet du Val d'Oise, ému lui aussi, à demandé des explications. Il lui a été alors présenté un "nouvel" organigramme aussitôt "officialisé" sur le réseau Intranet de la Ville et ne comportant plus que quatre membres: un Directeur de cabinet, un Directeur-adjoint de cabinet, un Chef de cabinet et un collaborateur de Cabinet ... Ça rappelle une armée Mexicaine ...!

Mais les "troupes" sont toujours là et savamment "redistribuées dans les services ... À commencer par celle qui était présentée il y a peu en public par le Maire lui-même comme Directrice-adjointe de son cabinet. À continuer par une autre, déjà adjointe au Maire de Cergy, dont la tâche consiste à organiser des réunions électorales d'appartements pour le Maire-candidat ...

C'est cher payé par le contribuable d'autant que l'organisation laisse à désirer: la semaine dernière, des voisins de la rue du Coudray au Val Nord ont fait intervenir la Police pour tapage nocturne. L'un des convives s'appelait Philippe Doucet ...qui aurait apporté quelques victuailles, champagne et pizzas et expliqua qu'il était en campagne électorale ...

Alors Madame l'adjointe au Maire de Cergy, faites mieux votre travail. La prochaine fois prévenez Police et voisins ... et surtout n'oubliez pas de comptabiliser votre salaire et toutes les victuailles dans le compte de campagne de votre patron (à suggérer aussi à beaucoup de vos collègues).



Share Plus  
Email  
Lien  
Imprimer

Par Georges Mothron

[Contact](#) - [C.G.U.](#) - [Signaler un abus](#) - [Articles les plus commentés](#)